

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
Un an	30 fr.
Six mois	15
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
3, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 6 JANVIER

1792

Quatre-vingt-douze est un anniversaire purement républicain. M. Sigismond Lacroix en fait la démonstration historique, et revendique, à juste titre, pour la République, le droit et le devoir d'en célébrer le centenaire.

Cette période de la Révolution compte à son actif, en effet, les décrets de la déportation contre les prêtres réfractaires et la suppression des congrégations religieuses.

La République actuelle ne saurait célébrer trop solennellement cet acte qui lui a inspiré les fameux décrets et qui alimente dans l'esprit de certains législateurs des mesures tendant au même but, telles que la loi sur le droit d'accroissement, et le projet liberticide sur les associations dont M. Goblet a esquissé au Luxembourg les grandes lignes. Les Pochon et Cocula, comme certaines loges maçonniques, prendront part avec enthousiasme à cette fête républicaine. La proscription de l'enseignement libre, la dissolution de toutes les congrégations religieuses, la confiscation de leurs biens, sont autant d'articles du programme républicain dont la réalisation se prépare lentement et sûrement.

Quatre-vingt-douze, c'est encore la Commune du 10 août, l'insurrection contre le pouvoir établi ; la Commune révolutionnaire inaugurant le régime de la Terreur.

Quatre-vingt-douze, c'est enfin la Convention dont les élections furent immédiatement précédées des massacres dans les prisons de Paris, c'est l'abolition de la Royauté et l'avènement de la République.

M. Sigismond Lacroix reconnaît que les républicains d'aujourd'hui ne sont forcés de rien imiter, « s'ils n'en éprouvent pas le besoin ou s'ils ne s'en sentent pas la force ; mais, sous peine d'être des ingrats, ils ne peuvent rien regretter, ni désavouer de ce qu'ont fait les fondateurs de la République ».

Ces événements sont, en effet, ceux qui ont fait la République, sans lesquels la République n'aurait pas existé ; ce sont ceux qui ont inauguré la tradition redoutable et glorieuse d'où est née plus tard la République actuelle, la nôtre ».

La célébration du centenaire de 1792, la glorification des excès, des violences, des crimes de la sanglante Révolution, conviendront-elles au ministère qui a inventé « la politique d'apaisement » ? Cela plaira-t-il à M. Carnot, troisième du nom, se demande M. Sigismond Lacroix, et aux cardinaux qu'il reçoit de si aimable façon dans la chapelle de l'Élysée ?

Ce n'est point sûr, déclare l'ancien député de Paris, « mais peu importe. Avec ou sans la participation de M. Carnot et de son gouvernement, le centenaire de 1792 sera célébré par le peuple républicain ».

Mais qui paierait alors les lampions et les pétards et les orgies de la fête républicaine ?

EDMOND ROBERT.

La République « hors du droit commun »

On lit dans le Temps :

« Notre tarif « minimum » est regardé comme un tarif de guerre, auquel on est, de toutes parts, disposé à répondre par la guerre. Les gouvernements se refusent à nous accorder, « même pour une période aussi courte que celle d'un an », leurs tarifs les plus bas.

« Et il ne s'agit pas seulement des tarifs douaniers. Nos grandes industries nationales ne sont pas seules à se voir compromises. Toutes nos conventions de commerce et de navigation expirent le 1^{er} février 1892. A la même date, tombent également nos conventions relatives à la garantie de la propriété littéraire artistique et industrielle. La France est à la veille d'être mise hors du droit commun, bannie en quelque sorte des nations civilisées.

« Elle n'a plus voulu connaître le reste du monde ? Le monde ne la connaît plus. Elle, dont le génie libéral rayonnait sur l'univers entier, elle se refuse à regarder au-delà de ses frontières, et c'est l'Allemagne qui lui prend des mains le flambeau dont elle ne veut plus ; c'est vers l'Allemagne que se tourneront désormais les peuples désireux d'échanges et de progrès !... Quel bandeau effroyable les ultras de la protection ont-ils donc sur les yeux pour sacrifier ainsi la grandeur, l'influence, les chances d'entier relèvement de la patrie française ?

« Mais que penser des gouvernants qui, ayant conscience de ce péril, tenus au courant de la politique étrangère qui exploite si perfidement contre nous la faute que nous nous apprêtons à commettre, s'y associent indirectement, la couvrent en tout cas de leur probité et la consacrent par leur signature ? »

La vérité très vraie est que depuis vingt ans M. de Bismarck a travaillé à cette œuvre du blocus de la France, qu'il considérait comme le complément de ses victoires militaires et qu'il mettait bien au-dessus d'une nouvelle victoire.

Les tarifs protecteurs qu'on vote en ce moment ne sont nullement la cause de l'union commerciale des puissances monarchiques.

C'est pour essayer de parer à ce coup désastreux qu'on a entrepris ce rude labeur.

La vérité très vraie, c'est que M. de Bismarck n'a tant tenu à ce que la France restât une République, que pour pouvoir plus facilement arriver à ce résultat de blocus, qui eût été absolument impossible à réaliser si la Monarchie eût existé, parce que la Monarchie eût eu ses alliances.

C'est le fait républicain qui nous vaut ce nouveau désastre, comme il nous a valu la capitulation de Paris et la Commune.

BLÉS ET FARINES D'AMÉRIQUE

Nous avons déjà signalé la concurrence que les farines américaines faisaient à nos blés sur tous nos marchés. Depuis un mois, la situation ne fait que s'aggraver, et chaque semaine nous avons pu constater une tendance à la baisse de plus en plus grande, surtout sur les farines de consommation. La meunerie fait grise mine aux blés indigènes, parce que les

farines américaines ont amené une réaction sur les cours. Cet état de choses est très grave, et il importe que de tous côtés les agriculteurs s'en préoccupent et demandent au gouvernement les mesures nécessaires pour y remédier.

Déjà dans l'Eure-et-Loir le mouvement a commencé ; les agriculteurs et les meuniers du département se sont réunis, il y a quelques jours, à Chartres, sous la présidence de M. Roussille pour examiner la situation qui leur est faite, aux uns et aux autres, par les importations de plus en plus considérables de blés exotiques et de farines américaines sous le bénéfice de la loi du 10 juillet 1891, qui a réduit les droits de douane sur les blés et les farines importés. La discussion a été longue et des plus sérieuses. On a recherché avec le plus grand soin le moyen d'enrayer ces importations qui menacent l'agriculture et la meunerie d'une nouvelle et terrible crise. Aujourd'hui, en effet, l'alimentation publique est pleinement assurée par le stock de 1890, par la récolte de 1891 et par les importations qui, au 15 novembre, s'élevaient déjà à 9,502,982 quintaux de blé et à 403,238 quintaux de farine. La résolution suivante a été votée :

« 1^o Il est de l'intérêt de tous, meuniers et agriculteurs, que le Parlement, en abrogeant, dans le plus bref délai, la loi du 10 juillet 1891, sur la diminution des droits, revienne, dès le mois de février 1892, à l'ancienne loi du 29 mars 1887 (5 fr. sur les blés et 8 fr. sur les farines), et qu'il complète la mesure en majorant le droit sur les farines étrangères ;

« 2^o Cette résolution sera transmise d'urgence par les soins du bureau de l'assemblée à M. le ministre du commerce et de l'industrie, à M. le ministre de l'agriculture, à MM. les membres des commissions douanières du Sénat et de la Chambre et à MM. les représentants d'Eure-et-Loir. »

Ont signé cette délibération : MM. Millochau et Noël Parfait, députés d'Eure-et-Loir ; Belhouart, président du tribunal de commerce de Chartres, marquis d'Argent, président de la Société d'agriculture de Châteaudun, et Roussille, président du comice de Chartres.

On sait que la loi du 10 juillet 1891 doit cesser d'être appliquée le 1^{er} juin 1892. Il est tout naturel que l'on demande de rapprocher de quatre mois le terme fixé, si ce changement, sans nuire à l'alimentation publique largement assurée, peut nous permettre de vendre nos blés un prix plus élevé. Le cours moyen est aujourd'hui de 23 fr. 60 le quintal pour l'ensemble de nos marchés, et ce prix, étant donnée la médiocrité du rendement de 1891, n'est pas suffisant pour être rémunérateur.

INFORMATIONS

Les Chambres ont repris la suite de leurs débats interrompus par les vacances de l'année nouvelle.

Au Luxembourg, figurait, en tête du programme, la deuxième délibération sur le tarif général des douanes. Les ministres des finances et du commerce avaient été convoqués

par la commission sénatoriale des douanes pour s'expliquer sur les droits relatifs au pétrole.

Au Palais-Bourbon on a repris la discussion des propositions concernant les victimes d'erreurs judiciaires.

Après cette discussion, la Chambre a abordé l'examen des conclusions des rapports faits au nom des 14^e et 17^e commissions des pétitions sur les pétitions des porteurs de titres de la Compagnie du canal de Panama. Le gouvernement, dans un conseil tenu à l'Élysée, dans la matinée, sous la présidence de M. Carnot, avait décidé qu'il accepterait le renvoi des pétitions dans les termes du rapport déposé sur le bureau de la Chambre.

LE BUDGET DE 1893

On sait que le ministre des finances a invité ses collègues à lui présenter, avant le 10 janvier, leurs propositions en vue de l'établissement du budget de 1893.

D'après M. Rouvier, les prévisions pour 1893 s'établissent ainsi :

3.258.666.000 de recettes,
3.248.388.000 de dépenses.

Soit, en chiffres ronds, une plus value de 40 millions.

Mais le ministre qui sait, par expérience, ce que deviennent les plus values entre les mains républicaines, s'empresse d'ajouter que ces dix millions sont presque en partie absorbés.

C'est au moins prudent.

FAUTE D'ATTENTION

La Commission sénatoriale des pétitions, le Sénat lui-même ont approuvé les termes et conclusions d'un rapport sur une pétition d'habitants de l'Ain, la patrie du député Pochon, demandant que les élèves des établissements libres soient exclus du baccalauréat et des concours d'admission aux grandes Ecoles.

Cette monstruosité aurait trouvé grâce devant le Sénat ? C'est ce que chacun s'est demandé avec une profonde stupéfaction.

Or, il paraît que personne n'avait lu le rapport élaboré par un sénateur quelconque, que le Sénat l'a approuvé sans en avoir entendu la lecture, suivant de déplorables errements parlementaires.

Ce n'est point ainsi qu'on remplit son devoir sénatorial. On n'approuve généralement pas ce qu'on ne connaît point, serait-ce une de ces énormités qui frappent à la fois la liberté, l'équité, le sens commun, comme les élucubrations législatives des Pochon et Cocula si énergiquement flétries par les rédacteurs du Journal des Débats comme par les rédacteurs, moins scrupuleux sur les questions de vraie liberté, de la République Française.

Une faute d'attention a fait que le Sénat a converti de son autorité une petite infamie. Cette faute éveillera-t-elle la vigilance des membres qui siègent sur les bancs du Luxembourg ?

Le comité conservateur du Finistère n'a point encore fait choix d'un candidat pour la succession électorale de M^{re} Freppel. Il ne faut donc accorder aucun crédit aux nouvelles can-

didatures lancées par divers organes de la presse parisienne.

On annonce, d'autre part, que le candidat du parti républicain sera probablement M. Glairot, maire de Landéda et membre du Conseil général du Finistère.

LA QUESTION DES VINS ESPAGNOLS

On écrit de Nîmes, 3 janvier :

« La société d'agriculture du Gard organise pour jeudi 7 courant un grand meeting auquel sont conviés les viticulteurs de la région du Midi.

» Dans cette réunion, sera formulée une protestation contre le gouvernement qui serait à la veille de signer avec l'Espagne une convention modifiant le tarif minimum au profit des vins espagnols et du commerce international.

» La société a adressé aujourd'hui aux ministres compétents le télégramme suivant :

« La Société d'agriculture du Gard, émue par les déclarations du ministre des affaires étrangères, proteste énergiquement contre toute modification au tarif minimum voté par les Chambres. »

LES FRANCS-MAÇONS

On lit dans le *Moniteur* :

« Une loge de Toulouse demande que toutes les congrégations religieuses soient dissoutes, que leurs biens soient attribués à l'Assistance publique, qu'elles soient mises dans l'impossibilité de se reformer.

» Le droit de réunion et d'association serait réservé aux seuls francs-maçons.

» Elle demande, en outre, l'interdiction du port de la soutane dans la rue : « Ne pourront porter un costume religieux que les évêques, prêtres et vicaires, pasteurs ou rabbins qui sont payés par le budget des cultes, et seulement dans l'exercice du culte. »

» Ce sera le privilège des seuls maçons d'arborer en public des insignes distinctifs, tels que les tabliers dont ils se parent aux enterrements de leurs FF.

» Des pénalités variées, amende, prison, interdiction des droits civils et politiques, seraient édictées contre toute personne soupçonnée de vouloir du bien aux congrégations. »

Le *Figaro* a bien raison de dire à ce sujet que, si l'on prêche l'apaisement au clergé, il faut avouer que l'exemple n'est pas suivi par les francs-maçons.

UN CULTRE QUI DISPARAIT

Dimanche, avait lieu, aux Jardies, le pèlerinage annuel à la maison de Gambetta.

De rares amis y assistaient.

Tout au plus, peut-on relever les noms de M. Reinach, député, et de M. Camescasse, sénateur !

C'est peu.

Où sont les fidèles d'antan ? Où étaient donc les notables opportunistes dont Gambetta a fait la fortune politique ?

On a raison de dire que les morts vont vite.

En vain quelques intimes ont-ils procédé dernièrement au transfert, aux Jardies, du « cœur de Gambetta », le nouveau culte du sacré-cœur de Gambetta n'a point l'air d'exciter l'enthousiasme.

C'est un culte qui disparaît, à peine institué.

AU TONKIN

Les lettres et documents qui nous parviennent du Tonkin nous montrent que la situation est des plus critiques.

L'audace des pirates ne connaît plus de bornes : non seulement ils opèrent en plein delta, mais ils poussent la témérité jusqu'à écrire aux commandants des cercles militaires, récemment fondés, des lettres dont voici un échantillon :

« Monsieur le commandant,

» Vos hommes se permettent de se promener sur telle ou telle route. Or vous n'ignorez pas que j'opère de ces côtés. Veuillez donc, je vous prie, donner des ordres pour que cela ne se renouvelle plus, sans cela un conflit pourrait éclater, ce qui serait regrettable pour les deux partis ».

Telles sont les missives que les chefs pirates se permettent d'envoyer à nos commandants de troupes. Et qu'on ne vienne pas nier le fait, car plusieurs officiers ont pu lire des lettres identiques à celle qu'on vient de lire.

Notre correspondant ajoute qu'en ce moment il faudrait au moins une brigade entière pour opérer au Tonkin. Si l'on tarde encore, dans six mois il en faudra deux et peut-être encore davantage. Tout en étant militaire, je ne suis pas partisan de faire gouverner nos colonies par des généraux ; mais, au Tonkin, il ne s'agit pas encore de gouverner : il s'agit de conquérir, et c'est pour cela que le gouvernement a fait une faute irréparable en y envoyant trop tôt l'élément civil. Pacifiez d'abord le pays et, après cela, faites-le gouverner par qui vous voudrez ; mais, jusque-là, laissez les généraux diriger les opérations comme ils l'entendent.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 5 janvier 1892.

Après une journée de hausse aussi rapide que celle d'hier, due à des rachats de vendeurs trompés dans leurs prévisions de cherté d'argent, on éprouve le besoin de consolider l'avance acquise et l'on se borne à défendre les cours. Le 3 0/0 ancien reste à 95.37, le nouveau à 95.32 et le 4 1/2 qui paraît être le fonds préféré par ceux qui recherchent le placement qui rapporte le plus sans tenir compte des risques de conversion en 1893, est demandé à 105.62.

Malgré les meilleures dispositions des marchés de Londres et de Berlin, certains fonds d'Etats étrangers, tels que l'Extérieure et surtout le Russe Nouveau, sont en réaction marquée. La Rente Italienne se maintient à 92.70. Le 3 0/0 Portugais est très ferme à 33 1/4.

Les grandes valeurs françaises, sauf le Suez qui a des tendances plus faibles, ont une allure très soutenue par les acomptes de dividendes dont leurs titres sont appelés à bénéficier en janvier. Le Crédit Foncier cote 1,247. La Banque de Paris a des tendances marquées à regagner l'acompte de 20 fr. qu'elle va payer à ses actionnaires. La Société Générale est recherchée au comptant à 475 en raison de la fixité de son dividende assurée par la progression régulière de ses bénéfices mensuels. Le Crédit Lyonnais est tenu à 806 et le Crédit Mobilier en avance de 5 fr. à 155. Le Comptoir d'Escompte est sans demandes à 520 fr.

L'obligation Immeubles de France cote 379.75 à la veille d'un tirage trimestriel qui désignera ceux de ces titres à rembourser à 4,000 fr.

L'action des Voies ferrées Economiques a des demandes suivies à 520. Les participations de la Société à différentes affaires lui assurent un chiffre annuel de bénéfices de 500,000 fr.

Les Chemins Economiques valent 404 fr.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

RÉCEPTIONS A LA SOUS-PRÉFECTURE

M. le Sous-Préfet de Saumur anra l'honneur de recevoir les autorités et MM. les fonctionnaires, à l'hôtel de la Sous-Préfecture, vendredi prochain 8 courant, de 10 heures à 11 heures et demie.

ÉCOLE DE CAVALERIE

Par décision ministérielle du 29 décembre 1891, M. Jacoulet, vétérinaire en 1^{er} au 2^e régiment de hussards, a été désigné pour passer avec son grade à l'École d'application de cavalerie.

Médaille de bronze. — Une médaille de bronze est accordée, par le ministre de la guerre, à M. Weber, gardien de manège à l'École de cavalerie.

Nomination. — M. Bodros, sous-directeur des Contributions indirectes à Saumur, est nommé directeur à Blois.

Chambre consultative des Arts et Manufactures de l'arrondissement de Saumur

La Chambre consultative des Arts et Manufactures s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances le 28 décembre dernier.

Étaient présents : MM. Lambert-Lesage, président ; L. Vinsonneau, vice-président ; Sabatier, Mignon, Forge, Achille Girard, secrétaire.

MM. Bourguignon et Sourdeau s'étaient excusés pour cause d'indisposition.

M. Lambert-Lesage ouvre la séance et prie le secrétaire de donner lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Ce procès-verbal est adopté.

1^o Le Secrétaire donne ensuite lecture d'une circulaire de M. le Ministre du Commerce en date du 28 novembre, par laquelle il est demandé à la Chambre consultative des renseignements sur les effets produits sur le commerce d'exportation de notre région, par les droits de donane qu'a établi le bill Mac-Kinley aux Etats-Unis d'Amérique.

Cette circulaire dit : qu'il serait bon de donner un tableau établissant les chiffres des exportations depuis trois ans que ce bill existe et, s'il est possible, celui des exportations pendant les trois années qui l'ont précédé.

M. le Ministre réclame en outre des renseignements sur les difficultés spéciales qui ont pu se produire par les droits appliqués sur nos exportations à leur entrée à la douane américaine.

La Chambre, après la lecture de plusieurs lettres envoyées par les industriels de la région, tels que : produits d'articles de piété et petite bijouterie, vins mousseux, etc., etc., décide à l'unanimité d'envoyer à M. le Ministre du Commerce les tableaux comparatifs qu'il réclame et charge son secrétaire de se procurer le plus promptement possible ces renseignements près des intéressés.

2^o Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 14 décembre 1891, par laquelle la Chambre consultative est priée d'émettre son avis sur l'utilité d'un projet d'établissement d'une deuxième voie principale entre Nantilly et Montreuil-Bellay, sur la ligne des Chemins de fer de l'Etat (partie de la ligne de Chartres à Bordeaux).

La Chambre, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que cette deuxième voie est indispensable, mais se range à l'avis de M. Vinsonneau qui regrette que l'Administration des Chemins de fer de l'Etat ait déjà procédé à l'adjudication de cette deuxième voie, avant que la question posée par M. le Préfet soit résolue. La formalité d'une enquête d'utilité publique pour ce projet devient alors inutile.

3^o La Chambre consultative émet le vœu que les pouvoirs publics cherchent à améliorer la loi qui régit en ce moment les élections des Tribunaux consulaires. Il est évident que malgré l'augmentation du nombre des électeurs, les juges sont élus par un nombre de voix absolument restreint, et perdent ainsi une partie de leur autorité morale. La Chambre croit que s'il était possible d'établir un scrutin dans chaque commune, ne fut-il que de quelques heures, on arriverait ainsi à des résultats plus sérieux.

LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

Le docteur se tut une minute, avec angoisse, attendant une protestation.

Mais en vain.

Le remords ou le souvenir d'une faute hideuse semblait écraser le malheureux Olivier, qui ne répondit pas un mot pour se justifier.

Cette attitude était si peu habituelle au jeune fanfaron que Dargal jugea qu'il avait touché juste.

— Vous avez commis quelque nouvelle faute, plus grave encore que les précédentes ? répéta-t-il, vaguement inquiet.

— Oui, murmura très bas le jeune homme.

Jean se leva vivement, et, venant à lui, la voix sourde :

— J'espère que vous n'avez rien fait contre... vous savez ce que je veux dire?... contre l'honneur ?

Le silence écrasant d'Olivier lui répondit seul.

Le docteur respira fortement, comme si un poids terrible oppressait sa poitrine, et, toujours du même ton concentré :

— Dites, Olivier, êtes-vous encore digne de toucher ma main, celle de nos amis ?

Et il attendit, avec le secret espoir que le jeune homme allait répondre oui.

Mais Olivier, au contraire, se retira vivement en arrière, cachant ses mains coupables qui eussent frissonné de honte au contact de celles de son frère, ces mains si pures, si nobles, si charitables, que tant d'indigents avaient baisées, que la société entière se glorifiait de presser avec estime et sympathie.

Jean Dargal pâlit davantage.

Il alla à un guéridon supportant un plateau et se versa un verre d'eau, qu'il but d'un trait, quoique ses dents se choquassent contre le cristal. Puis, revenant à son bureau, dont il froissa les papiers entre ses doigts, qui tremblaient, il reprit, sans regarder son frère :

— Olivier, je ne vous demande pas une confession détaillée, je ne veux rien savoir... ce que vous m'avez dit me suffit ; épargnez-moi le reste. Lorsque vous habitiez Marseille avec moi, je voulais quitter cette ville et retour-

ner à Paris : vous m'avez devancé ; mais on vous voit trop partout, maintenant surtout que vous devenez célèbre ; cette célébrité, vous la souillez par la débauche et de honteuses actions ; je passerais, certes, sur quelques folies de jeunesse comme en commettent tant de nos camarades, mais le déshonneur, je ne puis le supporter.

— Personne ne sait..., murmura timidement Olivier.

— Eh ! que m'importe ? répliqua Jean avec fierté. Il me suffit de savoir, moi, hélas ! Vivre trop près de vous me devient pénible ; on m'a offert une position de premier médecin dans une ville d'eau à l'étranger ; jusqu'à présent j'ai refusé ; on est revenu à la charge ; j'allais de nouveau répondre non. Votre triste aveu change mes plans. Je m'expatrierais ; au moins, le bruit de vos scandales n'arrivera plus à mes oreilles.

Olivier respira, comme soulagé : d'abord il n'avait pas été obligé de se laisser arracher l'aveu complet de sa faute... Et il devinait en ce cas ce que Jean eût fait ; et, enfin, il serait débarrassé de ce frère gênant non seulement par le contraste qu'il formait avec sa propre nature vicieuse et basse, mais Olivier se trouvait,

pour ainsi dire, sous sa dépendance, Jean étant le seul être duquel il pût tirer de l'argent lorsqu'il en avait besoin.

Lui, Olivier, le flétri, le souillé, le misérable, vivre trop près de cette pureté, de cette noblesse, de cet honneur absolu, il ne le pouvait pas.

— Je ne vous demanderai plus qu'une chose, reprit le docteur, les yeux toujours attachés inexorablement sur le bureau d'ébène. Qu'allez-vous faire ?

Les lèvres blêmes d'Olivier se desserrèrent pour prononcer ces mots :

— Je vais retourner à Paris.

— Pour travailler ?

— Je ne sais pas. L'inspiration est...

— Capricieuse, je le sais, et je doute, connaissant votre paresse, que vous donniez des sours à l'œuvre que vous avez créée l'an passé. Pardonnez-moi ma franchise, Olivier, mais je me demande comment ce drame fort bien conduit, malgré quelques petits défauts de forme, a pu éclore dans votre frivole cerveau. A propos, il a dû vous rapporter de l'argent, cet ouvrage ?

— Oui, mais...

4° M. le Ministre du Commerce adresse fréquemment à M. le Président de la Chambre consultative des avis commerciaux concernant les pays étrangers avec lesquels la France a des relations. La Chambre constate qu'il est impossible de publier ces avis (qui sont souvent très longs) par la voie des journaux et prie son secrétaire de tenir ces renseignements à la disposition du public. (Avis aux intéressés.)

5° Les membres présents à cette réunion décident, avant de se séparer, de convoquer tous les membres de la Chambre consultative à se réunir le 1^{er} janvier afin de faire en corps une visite à M. leur Président, à M. le Maire de la ville de Saumur et à M. le Sous-Préfet. Le lieu de la réunion sera désigné par une convocation particulière adressée à chacun des membres composant la Chambre consultative.

M. le Président lève ensuite la séance.

Le Secrétaire, GIRARD ACHILLE.

P.-S. — Avis : M. le Secrétaire prie les Industriels et Commerçants qu'intéresse la question de M. le Ministre du Commerce sur les droits de douane du bill Mac-Kinley aux Etats-Unis, de bien vouloir lui faire parvenir, sans retard, les tableaux réclamés par le premier paragraphe du présent procès-verbal.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 2 janvier. — Madeleine-Marie-Mathilde-Berthe Groleau, rue Beaurepaire.

MARIAGES

Le 2 janvier. — Jérôme-Marie Mercer, domestique, a épousé Madeleine Guéret, domestique, tous deux à Saumur ; — Auguste-Pierre Derouin, peintre en voitures, a épousé Marie Doret, lingère, tous deux à Saumur ; — Charles Pasquier, cultivateur, à Saumur, a épousé Marie-Louise Morin, cultivatrice, à Turquant.

DÉCÈS

Le 3 janvier. — Madeleine Salmon, épouse de Jean Daviau, 80 ans, propriétaire, rue du Petit-Pré ; — Henri Touchet, menuisier, 60 ans, célibataire, à l'Hospice.

LA RÉCOLTE DES VINS, EN 1891, DANS LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

La *Revue viticole* nous apprend que la récolte des vins, en 1891, est évaluée officiellement à 30,139,000 hectolitres pour 1,763,000 hectares de vignes, soit, en moyenne, 17 hectolitres par hectare. Elle représente une augmentation de 2,723,000 hectolitres sur celles de 1890 et de 688,000 hectolitres par rapport à la production moyenne des dix dernières années.

Les augmentations portent sur 44 départements. Le Maine-et-Loire est classé parmi les départements qui ont donné les augmentations les plus considérables.

Le même journal publie un tableau indiquant les chiffres de la récolte par département. Nous en extrayons ceux qui concernent notre département :

— Cet argent est déjà dépensé comme de juste.

— Je dois..., murmura Olivier très bas.

— Cela ne m'étonne pas. Combien ?

— Dix mille francs environ.

Jean Dargal griffonna hâtivement quelques mots sur une feuille de son carnet, et la tendit à son frère.

— En voici quinze mille ; prenez ce chèque, que vous irez toucher au Crédit Lyonnais. A présent, adieu ; nous ne nous reverrons probablement pas ; je partirai le plus tôt possible. Nous serons désormais étrangers l'un à l'autre. Je vous a-tresserai une seule prière : gardez ce nom unique d'Olivier qui vous sert de pseudonyme, et qui, au besoin, peut être pris comme nom de famille, et laissez-moi seul user de celui de notre père.

— Je ne demande pas mieux, répondit Olivier, qui ne put réprimer un mouvement de satisfaction.

Et il sortit lentement, écrasé, muet.

Jean Dargal demeura quelques instants plongé dans les plus sombres réflexions.

— Décidément, je partirai, dit-il en se levant.

(A suivre.)

Nombre d'hectares plantés en vignes : 45,471.

Récolte en 1891 : 897,162 hectolitres.

En 1890, la récolte n'en avait été que de 499,368 hectolitres.

La récolte moyenne, basée sur les dix dernières années (1881 à 1890), peut être évaluée à 608,553 hectolitres.

De ces chiffres, il résulte que la récolte de 1891 a donné une augmentation de 397,794 hectolitres sur celle de l'année 1890 et une augmentation de 288,609 sur la récolte moyenne des dix dernières années.

La *Revue viticole* classe la récolte de 1891, en Maine-et-Loire, dans les vins de qualité ordinaire (?). Elle évalue la valeur approximative de la récolte à la somme de 31,400,670 fr.

Enfin, le nombre des hectolitres de vins obtenus par addition d'eau sucrée serait de 43,004 hectolitres.

DÉPRESSION BAROMÉTRIQUE

On signale de New-York, 5 janvier, une dépression barométrique qui causera probablement des troubles atmosphériques sur les côtes d'Angleterre et de France vers la fin de la semaine.

LA NEIGE

On lit dans le *Journal du Centre*, de Châteaoux, de lundi :

« A la température douce de la fin de décembre et des deux premiers jours de janvier, a succédé, dimanche, un froid assez vif qui « sentait la neige ».

» Aujourd'hui, en effet, vers 10 heures, des « monches blanches » ont commencé à se montrer ; elles ont été suivies de gros flocons de neige, qui tombent en abondance depuis deux heures de l'après-midi.

» A l'heure où nous mettons sous presse, la campagne disparaît sous une couche blanche de 5 centimètres d'épaisseur. »

GATEAU DES ROIS

Le *Patriote* publie cette recette pour la confection du gâteau des Rois :

« Passez 250 grammes de farine sur la table ; faites une fontaine au milieu ; mettez-y 15 grammes de sel, 100 grammes de beurre et un œuf. Détrempez le tout avec deux décilitres d'eau et laissez reposer pendant une demi-heure. Mettez 150 grammes de beurre au milieu et donnez successivement quatre tours, comme pour le feuilletage. Lorsque la pâte est tournée, abaissez-la à deux centimètres d'épaisseur ; mettez-la sur une tourtière ; dorez et façonnez, puis laissez reposer pendant dix minutes. Passez ensuite au four chaud pendant vingt minutes. »

DÉNEZÉ. — Un homme brûlé vif. — Jeudi de la semaine dernière, la gendarmerie de Doué était informée de la mort accidentelle d'un sieur Pierre Doyer, âgé de 34 ans, bûcheron à Dénezé.

Arrivés au village, les gendarmes apprirent d'un voisin que Doyer avait été brûlé chez lui. Vers 10 heures du matin, ce voisin, ne voyant pas la clé de Doyer pendre à sa place ordinaire et le supposant malade, pénétra dans le domicile du bûcheron.

Au milieu de la chambre, Doyer, qui ne donnait plus signe de vie, était accroupi sur les genoux et les coudes, la tête tournée vers la porte comme s'il eut rampé vers cette porte, pour l'ouvrir et appeler au secours ! Le corps était entièrement brûlé et les vêtements calcinés tenaient aux chairs crevassées. A terre, sur le côté gauche de la tête, se voyait une mare de sang provenant d'une hémorragie du nez et de la bouche.

Le pauvre homme, atteint d'épilepsie, était probablement tombé, au milieu d'une crise, dans le feu qu'il allumait pour préparer son déjeuner, et c'est en se débattant machinalement contre la flamme, mais sans connaissance, qu'il avait roulé ou rampé vers le milieu de la pièce, car aucun voisin n'a entendu ni appel à l'aide ni cris de douleur.

Déraillement. — L'express de Nantes à Ancenis a déraillé hier matin par suite de la rupture d'un rail. Huit wagons sont endommagés ; il n'y a aucun accident de personnes.

RENNES. — Accident à l'Arsenal. — Samedi matin, les nommés Péhard, Barbier et Baudais étaient occupés à monter une charpente métallique à l'Arsenal.

Un des ouvriers, dont le pied a glissé par suite de la gelée, a entraîné avec lui une poutre en fer qui était soutenue par Barbier et Baudais.

Ce dernier est tombé d'une hauteur de trois mètres sur une barre de fer et s'est brisé la colonne vertébrale. La mort a été presque instantanée. Les deux autres ont été blessés, Péhard à la tête, et Barbier a eu la jambe droite fracturée au-dessus de la cheville.

L'état de ce dernier est très grave, l'amputation paraît nécessaire.

HYPOCRISIE

Il se passe à Chartres une chose curieuse que le *Journal de Chartres* nous apprend. On y a laïcisé une école fondée par M. de Reverdy aux conditions formelles qu'elle serait toujours dirigée par les Frères de la doctrine chrétienne et qu'elle porterait le nom de Saint-Ferdinand, patron du fondateur.

Or, sur le frontispice de cette école communale dont les Frères ont été dépossédés, le nom d'école Saint-Ferdinand a été maintenu.

Le même nom figure d'autre part sur la façade de l'école libre que les Frères ont ouverte ailleurs et qui est pleine d'élèves tandis que l'autre est déserte.

Et le Conseil municipal de Chartres examine très sérieusement la question de savoir s'il ne fera pas un procès aux Frères pour les obliger à abandonner ce titre.

Nous ne voulons pas — ce qui aurait pourtant son intérêt, — traiter le point de droit juridiquement. Mais il est bon de signaler avec quelle hypocrisie les adversaires de la religion partout procèdent.

CONSEILS ET RECETTES

LA GUÉRISON DES ENGELURES

Prenez de la chaux éteinte et délayez-la avec de l'huile d'olive ; tournez exactement comme si vous faisiez une mayonnaise, jusqu'au moment où ces deux matières arrivent à avoir la consistance d'une pommade. Appliquez le soir, au moment de vous mettre au lit, une légère couche de cette composition sur l'engelure et recouvrez d'un morceau de toile.

Au bout de trois ou quatre expériences, vous serez débarrassé à jamais de vos engelures.

FAITS DIVERS

LE CRIME DU BOULEVARD DU TEMPLE

L'assassin de la baronne Dellard a été autorisé à recevoir la visite de son frère.

Anastay a beaucoup pleuré au cours de cette entrevue.

La détention paraît l'affecter énormément. Il se montre toujours très satisfait quand on vient l'extraire de sa cellule pour le conduire chez le juge d'instruction.

— Je vais donc prendre l'air, dit-il.

On ne sait encore si l'ancien sous-lieutenant sera soumis à un examen médical. Jusqu'à présent, rien ne semble nécessiter cette mesure.

D'un autre côté, on télégraphie de Lyon au *Matin* :

« Le commissaire spécial à la gare de Bellegarde (Ain) aurait arrêté, dit-on, un individu qui ne serait autre qu'un complice d'Anastay, ou tout au moins un instigateur du crime. »

« C'eserait l'homme possesseur de la fameuse serviette. »

« Son interrogatoire aurait été transmis par le télégraphe à la sûreté de Paris. »

Calino explique qu'un bébé c'est la joie de la maison.

— Ainsi, autrefois, ma femme avait envie de me battre ; de mon côté, j'ai souvent besoin de lui allonger une giflette...

— Eh bien, et maintenant ?...

— Maintenant... ça tombe sur le petit.

BOURSE DE PARIS

Du 5 Janvier 1892

3 0/0	95 40
3 0/0 nouveau	95 35
3 0/0 amortissable	96 30
4 1/2	103 45

GRAND THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 7 janvier, 8^e représentation du succès sans précédent : *MISS HELYETT*, opérette nouvelle en 3 actes, de Maxime Boucheron, musique d'Audran.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. — Rideau : 8 h. 1/2

Direction : H. DAVID.

LUNDI 11 Janvier 1892

La fille du Tambour-Major

Opérette en 3 actes et 4 tableaux, de Chivot et Duru, musique d'OFFENBACH.

Dernières Nouvelles

Paris, 6 janvier, 12 h. 50 soir.

La Chambre, dans la discussion des pétitions de Panama, a adopté à l'unanimité une résolution demandant la répression énergique et rapide contre tous ceux ayant encouru des responsabilités.

Elle ordonne ensuite, par 387 voix contre 104, le renvoi des pétitions au gouvernement.

HAVAS.

Imprimerie P. Godet

CARTES DE VISITE

1 fr. 50 - 2 fr. - 2 fr. 50

Boîte de 100 cartes et 100 enveloppes, 2 fr.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarès, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GOBET, propriétaire-gerant.

Tribunal de commerce de Saumur

Le Tribunal de commerce de Saumur, par son jugement du 5 janvier 1892, a déclaré closes, pour insuffisance d'actif, les opérations de la faillite Brindamour.

Pour extrait,
(8) Le Greffier, COLLIN.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

Vente Mobilière

APRÈS DÉCÈS

Le Dimanche 17 janvier 1892, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levés, par M^e GAUTIER, notaire, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la communauté qui a existé entre M. FRÉDÉRIC POITEVIN, décédé, et sa veuve.

On vendra :

Beau mobilier de toute sorte, tels que : lits, armoires, linges, outils de jardinage.

Les adjudicataires paieront leur prix comptant et 10 0/0 en sus.

A VENDRE UNE MAISON

Avec remise, écurie, jardin,
Au centre du Pont-Foucharde.
S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A LOUER

PRÉSENTMENT
UNE MAISON
Place du Port-Saint-Nicolas.
S'adresser à M. FAVARON, négociant, rue de la Comédie.

MAISON A LOUER

Rue de la Chouetterie, n^o 4.
Avec écurie, remise et grand jardin.
S'adresser à M^e BRAC, notaire.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 45 centimes le litre.

S'adresser route de Rouen, n^o 24 bis. (143)

EPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

CONFISERIE

Marrons Glacés. — Bonbons de
Chocolat. — Fruits Glacés.

DESSERT ET PATISSERIE

Gâteaux de NOEL

ARTICLES

De Luxe



DEMANDEZ LA BOITE

Grand Prix

P. ANDRIEUX

PATÉS DE FOIES GRAS Truffés des Premières Marques.

A VENDRE Maison avec Jardin

Au Pont-Foucharde.
S'adresser au bureau du journal

A VENDRE d'Occasion

Un OMNIBUS de famille

A UN OU DEUX CHEVAUX.

S'adresser à M. CHARPENTIER, à Allonnes.

UNE MAISON De Commerce de détail De Saumur

DEMANDE UNE TRÈS-BONNE
Caisserie.

S'adresser au bureau du journal.

Occasion Exceptionnelle

A Vendre

UN PIANO A QUEUE PLEYEL
Entièrement neuf.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE à ser-
vir une
rente viagère sur somme d'ar-
gent ou maison.
S'adresser au bureau du journal.

Robes et Manteaux

M^{me} HERVÉ a l'honneur d'informer sa clientèle que depuis le 28 décembre 1891, ses ateliers et salons de couture sont transférés, 6, rue d'Orléans, à Saumur, au premier étage.

LEÇONS DE DANSES

J. Letourneil, professeur au Collège des jeunes filles de Saumur, a l'honneur d'informer les habitants qu'il se tiendra à la disposition des familles, les Lundi et Samedi de chaque semaine.

S'adresser HOTEL DE LONDRES.

UNE DAME DEMANDE une place
dans un magasin pour la
vente.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENGRAIS CHIMIQUES

USINE DES HURAUDIÈRES SAUMUR

M. GUÉNAULT FILS prévient MM. les Propriétaires de Vignobles qu'il tient à leur disposition des Engrais Spéciaux pour Vignes. La Maison ne négligera rien pour mériter la confiance qui lui a été accordée jusqu'ici. Les différents produits ont obtenu un Grand Prix, Médaille d'Or, à l'Exposition de Saumur 1891.

Engrais pour Vignes selon la formule de M. GEORGES VILLE

6 0/0 d'acide phosphorique.
12 0/0 de potasse dont 10 provenant du carbonate de potasse et 2 du sulfate de potasse.
40 0/0 de sulfate de chaux. — 18 fr. les 100 kil.
1,000 kil. à l'hectare.

Formule de l'Usine (Engrais complet)

2 1/2 0/0 d'azote organique (sang et viande desséchés).
1 0/0 d'azote nitrique.
8 0/0 d'acide phosphorique (à base organique provenant des os).
10 0/0 de potasse.
3 0/0 de fer pur. — 20 fr. les 100 kil.

125 grammes par pied de vigne tous les ans.

M. GUÉNAULT FILS recommande également son Engrais liquide pour traitement des vignes et arbres fruitiers au prix de 45 fr le fût de 180 litres.

ÉTRENNES 1892

Épicerie Parisienne IMBERT ET FILS

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

EXPOSITION D'ARTICLES D'ÉTRENNES

Très joli choix de Coffrets, Bonbonnières, Laques, Porcelaines, Vannerie fine.

Bonbons de chocolat, Dragées, Pralines, Fondants, Fruits confits, Marrons glacés à la vanille.

Nous recommandons les assortiments à 1 fr. et 2 fr. 50

Vins fins, Spiritueux, Liqueurs.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

SPECIALITÉ de DRAGÉES pour BAPTÊMES

Articles de Noël et du jour de l'An

DESSERTS DE NOCES — BONBONS FINS — THÉS — CHOCOLATS

DEMANDEZ LE GATEAU RUSSE

Magasins de Pianos et de Musique

Maison G. FISCHER, fondée en 1846

PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ Suc^r, Élève de Pleyel, Wolff et C

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES & LOCATIONS DE PIANOS

Grand choix de Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS, ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Désireuse de maintenir sa réputation consacrée par 45 années d'existence, la Maison garantit la parfaite exécution des travaux qui lui sont confiés, ainsi que la qualité supérieure des fournitures. Rien n'est épargné pour donner satisfaction, sur tous points, à notre clientèle.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,